

Décision

Générale

colonial

Décision n° 365 concernant la mise en circulation d'une deuxième tranche de jetons d'aluminium.

n° 365

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 juin 1942

Numéro JO
n° 547 du 30/06/1942

Date du numéro
30 juin 1942

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, tendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 6 septembre 1941 relatif à rémission et à la circulation de bons de caisse à la Côte française des Somalis

Vu l'arrêté du 12 mars 1942 relatif à la mise en circulation de jetons d'aluminium et notamment son article 2.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le trésorier-payeur est autorisé à mettre en circulation, selon les modalités fixées par l'arrêté du 12 mars 1942 susvisé, une deuxième tranche de jetons d'aluminium d'un montant total de 40.000 francs répartis en 500 jetons d'un franc et 70.000 jetons de cinquante centimes.

Art. 2

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.